

Devoirs Faits est un dispositif gratuit proposé par le collège pour aider les élèves dans leur travail personnel. L'inscription se fait en accord avec la famille dans la mesure des places disponibles. Les horaires retenus seront visibles sur Pronote.

Les parents d'élève s'engagent à ...

- Préparer le sac de classe avec les cahiers pour faire les devoirs pour le lendemain. Par exemple, le lundi mettre aussi les cahiers du mardi.
- S'assurer de l'assiduité de leur enfant.

Signatures des parents :



Le collège s'engage à ...

- Mettre à la disposition des élèves des salles adaptées, et le matériel nécessaire.
- Apporter un accompagnement dans le travail personnel de l'élève dans une atmosphère calme et sereine.



Les intervenants s'engagent à ...

- Aider tous les élèves de façon équitable.
- Encourager le tutorat entre élèves.
- S'adapter aux besoins spécifiques de l'élève.

Devoirs Faits est un dispositif qui a pour mission de permettre à votre enfant à devenir autonome dans son travail. Sa participation doit être régulière. C'est pourquoi la participation d'un élève de sixième est de 3 jours par semaine au minimum et celle d'un élève d'un autre niveau de 2 jours par semaine. Autant que possible nous chercherons à respecter vos souhaits ci-dessous

Niveau scolaire : 6° 5° 4° 3°	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Pour un élève de 6° trois jours minimum				
Pour les 5°, 4°, 3° deux jours minimum				

L'élève s'engage à ...

- Être assidu.
- Venir avec son matériel, y compris les cahiers du lendemain.
- Travailler sérieusement.
- Avoir une attitude correcte.
- Bien tenir son agenda.

Signature de l'élève :



Première séance, résiliation ou modification

- La prise en charge de l'élève en Devoirs Faits commence lorsque les horaires sont visibles sur Pronote.
- L'élève est tenu de venir en Devoirs Faits suivant les horaires indiqués sur Pronote.
- Le collège peut résilier le contrat d'un élève qui ne permet pas d'offrir à ses camarades un espace de travail calme et serein.
- Le responsable légal de l'élève peut demander une modification ou une résiliation par téléphone auprès de la Vie scolaire. Toute résiliation est définitive.

Signatures des parents : écrire « Lu et approuvé »